



Le 26/11/2015, le Freneyd'Oisans

Objet: Organisation de la collecte des ordures ménagères et du tri des déchets

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
DE L'ISÈRE

Madame, monsieur,



MAIRIE
LE FRENEY
D'OISANS

LE VILLAGE
38142 LE FRENEY D'OISANS
TÉL : 04 76 80 04 59
FAX : 04 76 80 23 54
mairie.freney@wanadoo.fr

L'Oisans progresse sans relâche dans l'amélioration du stockage, de la collecte et du tri des ordures ménagères et déchets de toute nature pour répondre aux ambitions environnementales toujours plus élevées, fixées par la loi et qu'impose notre projet de développement économique touristique.

L'installation, l'organisation du système de tri sélectif a changé les comportements des usagers dont le civisme doit être souligné et encouragé.

Le tri dans des containers différents pour le verre, les emballages récupérables, les papiers cartons et les ordures non triées ne peut pas être installé dans chaque hameau vu la multiplication des containers. La présence d'un seul réceptacle par exemple pour les ordures non triées comme c'est encore le cas aujourd'hui (Les Puys, L'Eglise, Les Chazeaux Place de la Mairie) n'a plus d'intérêt car cela nécessite toujours pour l'utilisateur de transporter le verre et les emballages en véhicule le plus souvent sur un autre site.

Donc un point principal de collecte s'impose pour l'ensemble du village et le Conseil Municipal a décidé de faire évoluer notre dispositif de tri de la manière suivante:

Il a été décidé l'implantation d'un site central (place la Marquise) à l'emplacement de l'ancien « chalet containers » supprimé et remplacé par 5 molochs enfouis. Cet aménagement vient d'être effectué par les services de la Communauté de Commune. Ce site ainsi équipé bénéficie des meilleures conditions d'accès en voiture pour tous les usagers.

En conséquence, cet aménagement entraîne la suppression à compter du **1^{er} décembre 2015**, du site de containers du Moulin et la fermeture des locaux à containers des Chazeaux, de l'Eglise, de Puy le Haut, Puy le Bas, et de la place de la mairie ainsi que la suppression du point de ramassage arrière Cassini .

Les molochs déjà en place seront conservés et affectés exclusivement aux ordures ménagères non triables (place de la mairie et face à l'auberge).

Si cela obligera certains à modifier leurs habitudes nous comptons sur la compréhension de tous pour le perfectionnement de notre dispositif de tri et de collecte

Nous restons à votre écoute pour toute nouvelle suggestion et continuerons à procéder à l'amélioration de notre dispositif spécialement pour les déchets verts.

Votre bien dévoué

Christian PICHOU

Le Maire
Président de la Communauté de Communes

